

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 10	<u>Pour</u> : 10	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars 2025 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	<i>S'est retiré de la salle de vote</i>	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MAREND A Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MAREND A Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE, Delphine DAGNAS

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Vincent MAREND A

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2025-09 Approbation du Compte Financier Unique du budget photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'AUGIGNAC ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

024-212400162-20250326-2025_09-BF

Reçu le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

Resultat cumulé du budget annexe photovoltaïque à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 681,16	13 191,16	39 872,32
	Recettes réalisées (1)	B	6 681,16	12 851,73	19 532,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26 681,16	63 445,22	90 126,38
	Dépenses réalisées (1)	E	6 681,16	7 709,26	14 390,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	5 142,47	5 142,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	50 254,06	50 254,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	55 396,53	55 396,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	55 396,53	55 396,53

Résultats d'exécution :

III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE PHOTOVOLTAIQUE-AUGIGNAC					
Investissement					
Fonctionnement	50 254,06		5 142,47		55 396,53
Sous-Total	50 254,06		5 142,47		55 396,53
TOTAL III	50 254,06		5 142,47		55 396,53

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,
 - APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe photovoltaïque 2024 de la commune d'AUGIGNAC.

Le Maire certifie sous sa
 Responsabilité le caractère
 Exécutoire de cet acte.
 Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 mars 2025
 Au registre sont les signatures
 Le Maire
 M. Bernard BAZINET

